



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Motion relative aux contrôles PAC par «Système de suivi des surfaces en temps réel» proposée par la Confédération paysanne de l'Ardèche Session du 26 Septembre 2022 A Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 26 Septembre 2022, sous la présidence de Benoit Claret, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- Le Ministère a annoncé la mise en place d'un suivi par satellite de la couverture des parcelles ("Système de suivi des surfaces en temps réel"), à partir de 2023, dans le cadre de la déclaration PAC (2023-2027) ; dispositif actuellement testé par les agents de la DDT.
- Ce nouvel système a pour vocation de remplacer les contrôles de terrain concernant la couverture des parcelles via un outil dématérialisé utilisant l'Intelligence Artificielle (IA)
- Les paysan.ne.s devront prouver eux-même, via l'envoi de photos géocalisées, la couverture de leur parcelle en cas d'alerte, ce qui leur occasionnera travail et stress supplémentaire
- ce dispositif va inévitablement aboutir à l'exclusion d'un grand nombre d'agriculteurs de l'accès aux aides de la PAC à cause de la nécessité d'acheter un équipement spécifique (smartphone) et d'en maîtriser le fonctionnement ainsi que celui des applications dédiées
- les fermes ardéchoises auront de nombreuses difficultés supplémentaires à l'utilisation de ce dispositif liées à la géographie du territoire de pente, accidenté, boisé...
- L'absence de couverture « réseau » dans certains territoires agricoles du département par le réseau induit une complexité accrue de l'utilisation du dispositif
- La phase de test en 2022 n'est pas effectuée pour évaluer la pertinence de ce système mais uniquement pour en corriger certaines difficultés ne laissant aucun choix aux agriculteurs sur la possibilité ou pas d'y adhérer volontairement
- ce dispositif d'Intelligence Artificielle est externalisé et géré par des entreprises privées qui auront également la charge du stockage des données induisant une mise sous dépendance accrue et un risque trop important lié à la sécurité de ces données
- les coûts de mise en œuvre de ce dispositif notamment environnementaux, par la pollution digitale liée au transfert et au stockage des données, fortement émettrice de CO2, sont contraires aux objectifs de la transition écologique
- Ces évolutions réglementaires de dématérialisation, de plus en plus importantes, conduisent les paysannes et les paysans vers une forte perte d'autonomie
- Une PAC redistribuée en fonction du nombre d'actifs plutôt qu'à la surface ne nécessiterait pas ce genre de contrôle et serait beaucoup plus juste en terme de répartition des aides pour favoriser l'emploi agricole

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS QUE :

le Ministère décrète au plus vite un moratoire sur la mise en place de ce « Système de suivi des surfaces en temps réel" afin de maintenir pour toute la durée de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 un système de contrôle de terrain réalisé par des humains, formés et respectueux des droits des paysannes et des paysans.